SIÉFAR
Association Loi 1901
contact@siefar.org — http://www.siefar.org

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'assemblée générale annuelle de notre association aura lieu en distanciel le vendredi 26 mars, de 13H30 à 14H30, via l'outil de réunion en ligne Zoom.

Elle aura lieu lors notre colloque « **Femme et folie sou l'Ancien Régime » :** ce sera l'occasion non seulement de faire le point sur les activités et les projets de l'association, mais aussi d'assister aux communications et participer aux débats. Vous trouverez ci-joint le programme de ce colloque qui s'annonce passionnant !

Pour la seconde fois, les circonstances liées à l'épidémie et aux mesures sanitaires actuelles nous interdisent de nous réunir pour notre assemblée générale. Ainsi que nos statuts le permettent et vu les circonstances, les votes auront lieu à main levée.

Afin de tenir cette réunion de façon optimale, il vous est demandé de **vous inscrire** à l'assemblée générale (et au colloque par la même occasion) en envoyant un mail à colloque.siefar@gmail.com **avant le 17 mars 2021**. Vous recevez en réponse le lien pour vous connecter à la plateforme zoom.

****

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral de la présidente (J. PIRONT)
- Nouvelles du Dictionnaire de la SIÉFAR (M.-É. HENNEAU)
- Rapport financier de la trésorière (C. DE HALLEUX)
- Questions diverses

En vertu de l'article 10 des statuts, seuls les points prévus dans cet ordre du jour pourront être discutés. Si vous désirez en ajouter un, il faut impérativement le signaler avant le 17 mars 2021.

***** ATTENTION !!! *****

1) En vertu de l'article 10 des statuts, ne peuvent voter à l'AG que les **adhérent·es à jour de cotisation**, c'est-à-dire celles et ceux qui ont payé leur cotisation pour l'année 2020, entre le 1er novembre 2020 et l'heure de l'AG. Plusieurs membres avaient l'habitude de verser leur cotisation sur place lors de l'AG, ce qui ne sera pas possible cette année une fois encore. Merci de vérifier que vous êtes à jour de cotisation ou de prendre contact **dès que possible** avec notre trésorière Chanel de Halleux

(Chanel.De.Halleux@ulb.be). Retrouvez ici toutes les possibilités pour vous acquitter de votre cotisation dans les temps. Pour rappel, il est possible de s'acquitter de sa cotisation en quelques minutes via la plateforme helloasso.
2) **Si vous ne pouvez vous connecter à l'AG, faites parvenir votre POUVOIR (ci-dessous) signé** à une personne de votre choix dont vous êtes sûr·e qu'elle y assistera, ou, si vous n'en connaissez pas, à l'une des adresses indiquée sur le POUVOIR. Si vous ne le faites pas, nous risquons de ne pas atteindre le quorum et d'être dans l'obligation de reconvoquer une autre AG, ce qui pour une association internationale et dans les circonstances actuelles serait désastreux.

En vous priant d'accepter, chères adhérentes, chers adhérents, mes salutations les plus dévouées et les plus cordiales,

Pour le CA, la présidente de la SIÉFAR
Julie Pironnt

POUVOIR DE REPRÉSENTATION
POUR L'AG DE LA SIÉFAR DU 26 MARS 2021

À remplir et renvoyer avant le 17 mars 2021 :

- soit par courrier postal à : Chanel DE HALLEUX, 138 rue Théophile Vander Elst, 1170 Bruxelles (Belgique).
- soit par courrier électronique à : Julie PIRONT jpiront@uliege.be
- soit à confier à la personne de votre choix.

Je soussigné·e (nom, prénom, domicile)
.....

Membre de la SIÉFAR à jour de sa cotisation 2021
Donne par la présente pouvoir à (nom, prénom)
.....

pour me représenter à l'Assemblée générale ordinaire de la SIÉFAR du 26 mars 2021.

Bon pour pouvoir,
Signature .....